



## L'aide juridique de 1<sup>ère</sup> ligne en quelques lignes.

Vous envisagez de divorcer? Vous avez des problèmes de voisinage? Vous devez comparaître devant un tribunal? Quelle que soit votre question, quel que soit votre problème, vous aurez probablement besoin de renseignements pratiques et d'un avis juridique.

L'aide juridique de première ligne consiste à vous donner des renseignements pratiques, des informations juridiques ou un premier avis juridique. Elle peut aussi vous orienter vers un service spécialisé si vous en avez besoin.

Quelques exemples de questions fréquemment posées

- Dois-je répondre à ce courrier d'huissier?
- Quel service peut m'aider?
- Dois-je être présent à l'audience?
- Cela vaut-il la peine d'être représenté par un avocat?
- Suis-je sur la bonne voie?
- Dans quelle direction dois-je aller maintenant?
- Puis-je encore entreprendre autre chose?

L'aide juridique de première ligne est assurée par des professionnels du droit, le plus souvent des avocats, elle est gratuite et accessible à tous, sans condition de revenus que vous soyez belge ou étranger.

L'aide juridique de première ligne ne vous permettra pas de régler immédiatement l'affaire qui vous occupe, mais vous y recevrez une première orientation. D'autre part, vous devez savoir que l'avocat consulté ne pourra jamais s'occuper de votre dossier par la suite.

Comment faire pour bénéficier de l'aide juridique de première ligne? Des permanences se tiennent dans les palais de justice, les maisons de justice ainsi qu'auprès des CPAS ou d'associations qui disposent d'un service juridique.

### En pratique en Brabant wallon

#### Dans les Palais de Justice

067/283.940 - info@bajnivelles.be  
Nivelles: rue Clarisse, 115

- Tous les jours de 9h à 12h sans rendez-vous.  
Wavre: place de l'Hôtel de Ville

- Tous les jeudis, de 9h à 12h sans rendez-vous.

Tubize: boulevard Georges Derijck, 49

- Un jeudi sur deux, de 9h à 12h sans rendez-vous.

Jodoigne: avenue du Commandant Borlée, 38

- Un vendredi sur deux de 9h à 12h sans rendez-vous.

#### Dans les CPAS

Adressez-vous au Centre Public d'Action Sociale de votre commune. Consultations gratuites et données par un avocat inscrit au Barreau du Brabant wallon.

#### A la Maison de Justice

067/882.760 - Rue des Frères Griselein, 25 - 1400 Nivelles

Le mardi de 15 à 16h et le jeudi de 16h30 jusqu'à 17h30.

Uniquement sur rendez-vous.

Consultations gratuites et données par un avocat inscrit au Barreau du Brabant wallon.

#### Infor Famille Brabant Wallon ASBL

010/224.696 - www.inforfamillebw.org

Rue de Bruxelles, 20 à 1300 Wavre, les lundis, mardis et jeudis de 10h à 16h. Consultations payantes données par un juriste (prix adaptable, durée 1 heure).

De vrais  
conseils donnés  
par de vrais  
professionnels.

Editeur responsable : Myrtille Somers, C/ij BW, rue Clarisse, 115 - 1400 Nivelles

## Vous avez besoin d'un avocat à vos côtés ?

Peut-être êtes-vous dans les conditions pour bénéficier de l'aide juridique de deuxième ligne (ancien « pro déo ») ? Cela dépendra de vos revenus. Vous pouvez vous renseigner à ce sujet dans les différents lieux de consultation repris ci-dessus et au Bureau d'Aide Juridique (Palais de Justice 2, Rue Clarisse 115 à 1400 Nivelles), au 067/28.39.40.

### Permanences

Au Palais de Justice de Nivelles  
Rue Clarisse 115, le mardi à partir de 13h30  
(inscription de 12h00 à 13h30 sur place)

Au CPAS de Wavre  
Avenue Henri Lepage, 7, le lundi à partir de 13h30  
(inscription de 12h45 à 13h30 sur place)



Justice pour tous

l'aide juridique en Brabant wallon



Avec le soutien de la Province du Brabant wallon

Un conseil d'ami  
c'est gratuit,  
un conseil  
juridique aussi.

